



TARIFICATIONS 2013

TRAVAUX RELATIFS AUX CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT

NOUVELLE ENTRÉE D'EAU	TARIFICATION
¾ po. diamètre	1 575 \$
1 po. diamètre	1 680 \$
1 ½ po. diamètre	1 830 \$
2 po. diamètre	2 000 \$
Plus de 2 po. diamètre	Coût réel

NOUVELLE ENTRÉE D'ÉGOUT	TARIFICATION
5 po. diamètre	1 625 \$
6 po. diamètre	1 680 \$
8 po. diamètre	1 785 \$

NOUVELLE ENTRÉE D'EAU AVEC ÉGOUT 5 PO.	TARIFICATION
¾ po. diamètre	1 785 \$
1 po. diamètre	1 890 \$
1 ½ po. diamètre	2 050 \$
2 po. diamètre	2 200 \$
Plus de 2 po. diamètre	Coût réel

Ajouter 50 \$ pour remplacer l'égout de 5 po. par un de 6 po.

Ajouter 100 \$ pour remplacer l'égout de 5 po. par un de 8 po.

SERVICES RENDUS	TARIFICATION
Appel pour refoulement d'égout avec inspection télévisée	150 \$
Ouverture et fermeture entrée d'eau	60 \$
Localisation d'entrée d'eau	60 \$
Rehaussement d'entrée d'eau (moins d'un pied) et réparation	100 \$
Rehaussement d'entrée d'eau (plus d'un pied) et réparation	210 \$
Dégel d'entrée d'eau	525 \$
Localisation d'entrée d'égout	105 \$

Les travaux exécutés sur les infrastructures comprises à l'intérieur de l'emprise de la rue sont à la charge de la Ville d'Asbestos jusqu'au poteau de service inclusivement. Ces travaux sont exécutés par les employés municipaux ou son représentant autorisé et sous son contrôle. Les travaux exécutés sur les propriétés privées sont à la charge des propriétaires sous la supervision des Travaux publics.

Tout bris ou problème sur un branchement de services situé sur une propriété privé, qui engendre des dépenses pour la Ville, seront facturés au propriétaire selon les coûts réel de la main-d'œuvre affectée aux travaux.

N.B. : Tous ces services sont **non taxables**.

Référence : règlement numéro 2013-196 relatif à la taxation et autres redevances.